

# REGLEMENT

## « JEU CONCOURS RENTREE DES CLASSES 2018 EN FRANCE METROPOLITAINE ET CORSE »

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société CHAUSSEA SAS, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BRIEY sous le numéro 330 267 691, dont le siège social est 105 avenue Charles de Gaulle 54910 VALLEROY, agissant poursuites et diligences par son Président, pour se domicilier audit siège en cette qualité, organise un jeu concours « RENTREE DES CLASSES 2018» sur internet pour les magasins CHAUSSEA en France métropolitaine et Corse uniquement.

### ARTICLE 2 – PARTICIPATION

**Le jeu est sans obligation d'achat.** Il est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion du personnel de la société CHAUSSEA SAS et des membres de leur famille (conjoint, concubin, ascendants, descendants) vivant au foyer familial, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement.

**Le participant peut jouer 1 fois par jour, pendant toute la durée du jeu. Le participant ne peut gagner que un seul lot gagnant sur toute la durée du jeu.**

Les participants autorisent toutes vérifications légales concernant leur identité, leurs coordonnées et leur âge dans le cadre exclusivement du présent jeu. En cas d'indication fautive ou erronée, le participant sera alors exclu du présent jeu

Ce Jeu est mené exclusivement sur internet pour les magasins CHAUSSEA sis en France métropolitaine et Corse. La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements en vigueur en France.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de procéder à la disqualification/exclusion du participant n'ayant pas respecté les normes citées ou ayant eu un comportement malveillant ou frauduleux et qui ne saurait par conséquent être considéré comme gagnant au terme du Jeu, ni faire valoir un quelconque droit à l'attribution d'une dotation.

### ARTICLE 3 – DEROULEMENT DU JEU

**Du 13 Août jusqu'au 26 Août 2018 inclus.** Les participants doivent s'inscrire et renseigner les champs suivants :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse e-mail valide
- Département
- Nom du magasin CHAUSSEA le plus proche
- Je souhaite recevoir les offres CHAUSSEA par e-mail (case à cocher ou décocher)

Cette inscription permet aux participants d'accéder au « Jeu de la Roue », afin de faire tourner la roue et découvrir immédiatement le lot : « Gagné » ou « Perdu ».

## ARTICLE 4 – DOTATIONS DU JEU

### LOTS GAGNANTS

**LOT 1 (Lot quotidien soit 25 x 15€ offerts dès 50 € d'achat soit 350 coupons émis sur toute la durée du jeu) : 15 € offerts dès 50€ d'achats : Valable en magasin CHAUSSEA sur présentation du code barre reçu par e-mail OU sur [chaussea.com/fr/](http://chaussea.com/fr/) grâce à un code promotionnel. L'offre est valable hors SPORT MARQUE, promotions en cours, bijoux, maquillage, produits d'entretien, et Blukids. Offre non cumulable avec les autres offres en cours. Valable du 16/08/2018 au 16/09/2018 inclus.**

**LOT 2 (Lot quotidien soit 5 x 1 paire RDC par jour. Soit 70 paires offertes sur toute la durée du jeu) : 1 paire de chaussures sur une sélection d'articles « Rentrée des Classes » (prix maximum : 29,99€) : Le choix de la paire s'effectue sur les références proposées dans le Tract Rentrée des Classes, sous réserve de disponibilité et hors Sport Marque. Le 2 septembre, le client sera contacté par CHAUSSEA SAS (par e-mail) pour obtenir l'adresse postale complète et la référence/pointure pour l'expédition du lot.**

**LOT 3 (Lot quotidien 2 x 1 peluche RDC par jour. Soit 28 peluches offertes sur toute la durée du jeu) : 1 peluche Enfant du Tract Rentrée des Classes à retirer en magasin CHAUSSEA le plus proche : Peluche au choix sous réserve de disponibilité en magasin (licorne ou dragon, produits signalés du Tract) sous présentation de la confirmation du lot reçu par e-mail. Date limite de retrait en magasin : 30/09/2018 inclus.**

**Lot 4 (Lot quotidien 2 x Carte cadeau de 35€ par jour. Soit 28 cartes cadeaux offertes sur toute la durée du jeu) : 1 carte cadeau de 35€ à retirer en magasin CHAUSSEA et valable uniquement en magasin CHAUSSEA : Le 2 septembre, le client sera contacté par e-mail par CHAUSSEA SAS pour confirmer la disponibilité de sa carte cadeau dans son magasin CHAUSSEA le plus proche renseigné lors de son inscription en magasin. Date limite de retrait en magasin : 30/09/2018 inclus.**

### LOT DE CONSOLATION

**LOT 5 (distribué à chaque participant perdant) : 10% de remise sur votre commande (uniquement sur internet) : Valable uniquement sur [chaussea.com/fr/](http://chaussea.com/fr/) grâce à un code promotionnel. Offre non cumulable. Hors SPORT MARQUE , promotions en cours, bijoux, maquillage, produits d'entretien. Valable du 16/08/2018 au 16/09/2018 inclus. Utilisable une seule fois par client.**

La société CHAUSSEA SAS se réserve le droit de modifier la nature du prix sans toutefois en modifier la valeur. Ces changements feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange ou vente pour quelque cause que ce soit, les produits acquis ne pourront non plus donner lieu à un quelconque remboursement.

Dans tous ces cas où CHAUSSEA SAS se verra contrainte d'annuler le gain, il n'y aura aucun droit à un quelconque dédommagement au bénéfice de la personne concernée.

### **Article 5 : ACCEPTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière et sans aucune réserve du présent règlement. En dernier ressort, la société CHAUSSEA SAS se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent sans avoir

à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

Chaque modification fera l'objet d'une annonce sur le site internet CHAUSSEA.

Le règlement du présent jeu pourra être obtenu à titre gratuit par toute personne qui en fera la demande par écrit en indiquant ses noms, prénoms et adresse à la société CHAUSSEA SAS 105 avenue Charles de Gaulle 54910 VALLEROY. Le timbre de la demande de règlement sera remboursé au tarif lent, soit 0.56 € en joignant un relevé d'identité bancaire. Chaque remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse postale).

#### **Article 6 : DEPOT DU REGLEMENT**

Il sera disponible sur le site internet CHAUSSEA ([chaussea.com/fr/](http://chaussea.com/fr/)) pendant la durée du jeu

#### **Article 7 : AVERTISSEMENT**

En cas de fraude, comportement frauduleux ou malveillant, la société CHAUSSEA SAS se réserve le droit d'exercer des poursuites, et notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu, sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être demandée. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### **ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi n°78-14 Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 (modifiée), les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite adressée à la société Organisatrice.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la société Organisatrice et ou ses partenaires afin de mieux les servir et les informer de nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

#### **ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPETENTES**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation ou de réclamation relative au Jeu, pour quelque raison que ce soit, il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement. Les demandes écrites devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de 2 mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi).

La contestation ou la réclamation devra être adressée à :

CHAUSSEA 105 avenue Charles de Gaulle 54910 VALLEROY

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés souverainement par la Société Organisatrice.

Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera porté devant les instances judiciaires.